

Dépôt des dossiers avant le 13 mai 2016

Le fonds [SCAN] est étendu à l'ensemble du territoire d'Auvergne - Rhône-Alpes

Créé en 2011 par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de sa politique Culture et numérique, ce fonds de soutien à la création artistique numérique a été rejoint par la DRAC Rhône-Alpes en 2012. Près de 120 projets ont déjà été accompagnés depuis 5 ans. En 2016, avec la réforme des régions, il est étendu à l'ensemble du territoire Auvergne - Rhône-Alpes.

Qu'est-ce que le Fonds [SCAN] ?

Le Fonds de soutien à la création artistique numérique ou fonds [SCAN], a pour objectif de soutenir des créations artistiques faisant intervenir des technologies numériques.

Le Fonds [SCAN] a vocation à soutenir les œuvres en création. Il peut s'agir aussi bien d'étapes de recherche ou d'expérimentation que de réalisation. Tous les champs de la création artistique sont concernés mais la pluridisciplinarité sera favorisée, ainsi que le recours à des compétences croisées artistes/professionnels des technologies numériques, à l'exclusion des projets pour les nouveaux médias, accompagnés par un autre dispositif.

Modalités d'attribution

Tous les champs de la création artistique sont concernés. Les œuvres peuvent faire appel au texte, au son, à l'image fixe ou animée, aux arts plastiques, au patrimoine, au design, au spectacle vivant... Les projets peuvent prendre des formes diverses : spectacles, performances, installations... et pourront être diffusés dans des espaces ou sur des supports variés.

Les projets doivent répondre à trois critères :

- la création d'œuvres réalisées par des artistes ayant une pratique dans une discipline et utilisant des techniques numériques ainsi que des productions d'artistes faisant spécifiquement appel à ces dernières ;
- un partenariat avec une structure permanente (lieu de diffusion, MJC, école...), sous forme de résidences, de soutien financier, de coproduction...
- les projets devront prévoir leurs modes de restitution, de valorisation et/ou de diffusion des œuvres en direction des publics.

Montant de l'aide proposée

Le montant est plafonné à 50% du budget prévisionnel dans la limite de 25 000 € par projet et par porteur de projet chaque année.

Informations et liens utiles

L'appel à projets [SCAN] pour 2016 est désormais ouvert. Les dossiers sont à déposer avant le 13 mai 2016.

[Plus d'informations sur le fonds \[SCAN\] et téléchargement du dossier complet de l'appel à projets.](#)

Contacts : Fonds [SCAN] - Direction de la Culture - Région Auvergne - Rhône-Alpes

1 esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 LYON CEDEX 02

Tél : 04 26 73 42 60

Retrouver les aides financières concernant le numérique sur le [site de l'Arald, rubrique Numérique](#).

Dernière édition : 2 mai 2024 à 15:57

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/le-fonds-scan-est-etendu-a-l-ensemble-du-territoire-d-auvergne-rhone-alpes>